Dimanche 29 Juillet 1855. — Nº 60. — Neuvième Année.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE. Pour le canton du Valais et toute la Suisse, franc de port, 11 francs fédéraux pour un an; --- 6 ffr. pour 6 mois; --- 4 ffr. pour 3 mois. --- Pour l'étranger, franc de port jusqu'à la frontière, pour un an 16 ffr.; --- pour 6 mois 9 ffr.; --- pour 3 mois 5 ffr

On s'abonne au bureau du COURRIER DU VALAIS, à Sion. --- En Suisse, dans tous les bureaux des postes.

PRIX D'INSERTION: Pour une annonce de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. --- Pour une annonce au-dessus de 4 lignes, 15 cent. la ligne. --- Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois, et le tiers du prix pour la troisième fois. --- Les lettres etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.

Les annonces, avec leur coût, doivent être adressées à l'imprimeur du journal.

CANTON DU VALAIS.

CHEMINS DE FER VAUDOIS ET VALAISANS.

(Voir le Nº 55.)

Bains-de-Saxon, 14 juillet 1855.

On n'est pas toujours maître de sa fantaisie. Je demande donc pardon aux chemins de fer, si la mienne m'entraîne à battre la campagne au commencement de ma seconde lettre, pour faire une petite excursion dans le domaine de l'art, qui a été pour moi, je dirai presque, le *dimidium animæ meæ*. D'ailleurs, est-ce que le *Courrier du Valais* pourrait m'en vouloir, lui qui a si bien traité les nouveaux intérêts de l'art du chant?

Me dirigeant, l'autre jour, vers la dent du midi, je fus arrêté à Saint-Maurice. — Devinez par qui?... *Par les Macchabées,... tragédie en cinq actes et en vers!* Les acteurs étaient des jeunes gens du Collége, pour qui le lendemain commençaient les vacances, la liberté de cet âge-là. Heureux mortels qu'ils étaient! Mais, oh! sainte liberté, quel est donc l'âge qui ne soupire pas après toi? Les Macchabées, ces patriotes de l'ancien testament, ces persécutés, eux aussi comme tant d'autres, par la domination étrangère, voilà un thême bien approprié à une réunion de jeunes gens, qui doivent apprendre avant tout comment l'on souffre et l'on meurt pour sa religion et pour sa patrie! *Antiochus*, malgré qu'il se soit montré parfois trop embarrassé de son manteau royal (et qui ne le serait pas aujourd'hui), et malgré la fréquence de ses gestes, m'a paru annoncer beaucoup d'intelligence, *Salomé* beaucoup de sentiment, le petit *Elcias* le charme d'une âme douce et naïve.

Je signale ces impressions, que j'ai éprouvées, parce que je crois que la manière avec laquelle un jeune homme joue un rôle ou récite un morceau, pourrait offrir des données à celui qui est chargé de développer son intelligence et de former son caractère. Votre journal, qui a accompli une noble tâche en faisant sentir l'importance que l'*art du chant* peut acquérir dans un système d'éducation bien entendu, ne négligera donc pas, j'espère, l'*art de la déclamation*, qui peut grandement aider le chant, comme les *maestri* italiens, juges compétents dans la matière, l'affirment, et qui, rationnellement dirigé, deviendrait une espèce de gymnastique morale, un puissant levier pour développer le sentiment et ennoblir les passions, un moyen d'instruire la jeunesse en l'amusant. Et en Suisse tout particulièrement, où la tribune est, pour ainsi dire, en permanence, l'art de la déclamation servirait à façonner les orateurs et les tribuns, qui souvent par des gestes incorrects, ou par des inflections de voix discordantes, gâtent l'effet de leur mâle éloquence républicaine.

Mais j'ai maille à partir avec les adversaires du chemin de fer.

Ces gens-là sont de deux espèces, *les uns trembleurs pour ouï-dire, les autres pour cause*. Ceux qui craignent (comme en Suisse) que, par les chemins de fer, *personne ne s'arrêtera plus dans les villes, qu'on sera forcé de fermer les hôtels et que le pays sera ruiné*, appartiennent à la première espèce; ceux qui tremblent (et il y en a par le monde!) de toute *innovation*, de tout progrès, qui s'imaginent de voir poindre le bonnet rouge dans l'invention des métiers du bon Jacquart, qui aperçoivent la marche parallèle de la guillotine avec le télégraphe électrique et le chemin de fer, appartiennent à la seconde.

Je dois répondre aux premiers.

Un publiciste français du XVII[e] siècle, à propos des *Messageries* que l'on voulait établir en France, écrivait : « *Le pays entier sera ruiné lorsque les routes seront couvertes de longues files de carosses*, LES AUBERGES SERONT TOUTES FERMÉES, CAR L'ON VOYAGERA SI VITE QUE L'ON N'AURA PLUS BESOIN DE PRENDRE SES REPAS EN ROUTE. » Les tailleurs, couturières, bottiers, chaussetiers même devaient, selon cet écrivain, se croire perdus; et ils le crurent vraiment, sauf à bénir après l'*innovation* des messageries, qui, en ouvrant un mouvement jusqu'alors inconnu, venait redoubler naturellement l'activité de la société, et élargissait, en conséquence, *la reproduction de toutes choses par une plus grande consommation*.

Beaucoup de touristes viennent aujourd'hui, non pas visiter la Suisse, mais une partie de la Suisse seulement. La courte durée de la saison propice aux voyages pittoresques en Suisse en est la cause principale; *la mode*, cause secondaire. Ouvrez, par des voies ferrées, des communications rapides entre canton et canton, entre la Suisse et l'étranger; *on gagnera du temps*, donc le moyen d'aller partout, de tout voir, de tout admirer : *on voyagera à peu de frais*, donc le moyen de visiter la Suisse sera donné à une infinité de gens qui ne le pourraient pas autrement; et, en conséquence, il y aura *un redoublement d'avantages par un plus grand mouvement*. L'on s'apercevra alors que les glaciers de l'Oberland, la vallée d'Interlaken, Chamounix ne sont pas les seules beautés de notre pays, car partout ici, en Suisse, sont parsemées les merveilles de la création, comme à Rome les miracles de l'art. Les cantons de Vaud et du Valais, en particulier, renferment à eux seuls tant de beautés inexplorées, dont le *servum pecus* des touristes ne se doute pas. Que l'on parte de Genève, qu'on remonte le Rhône jusqu'à la Furka, et puis qu'on dise s'il y a ailleurs, même en Suisse, une aussi belle et longue chaîne de sites qui sans interruption varient à l'infini, réunissant, tour à tour, tous les genres, depuis le charmant jusqu'au grand, depuis l'âpre et le sauvage jusqu'au terrible et au sublime! Le désir de visiter la Suisse, ce temple des munificences de la nature, cette sainte oasis de la liberté, est universellement répandu; et lorsque nous aurons obtenu *la plus grande économie de temps et d'argent* par les chemins de fer, nous verrons peuplés, dans la belle saison, les mille sentiers de nos montagnes, de nos Alpes majestueuses, les mille détours de nos vallées pittoresques, nos cascades, nos lacs, nos forêts séculaires. Le monde des touristes d'aujourd'hui y viendra grandement augmenté et suivi par un autre monde, celui des artistes et des littérateurs qui a plus d'aspirations que d'écus, par le monde des petits rentiers et même par celui des artisans qui ont quelques écus, mais peu de temps à dépenser. Les voyageurs *resteront moins de temps dans certains endroits*, mais *ils y viendront en nombre infiniment supérieur*, et *ils resteront plus longtemps en Suisse*. Peut-être dans certaines localités quelques hôtels gagneront moins qu'à-présent; qu'importe? On en bâtira par centaines des hôtels dans des autres localités.

Un député vaudois, dans une des dernières sessions, définissait les chemins de fer: « *Le plaisir d'aller un peu plus vite et de voir un peu plus de fumée.* » Je ferai volontiers cadeau de la fumée, mais pour ce qui est *d'aller un peu plus vîte*, ma foi, j'y tiens, et je crois que pour cela seulement il vaudrait bien la peine de construire des chemins de fer. Tout va si lentement dans ce bas monde, l'on se connaît si mal, l'on vit si peu, que *le plaisir* de se transporter à peu de frais et par une rapidité prodigieuse de pays à pays, de nation à nation, d'un point du monde à l'autre, d'y voir des mœurs et des institutions, d'y saisir des idées et d'en répandre, d'aimer et de se faire aimer, à part l'immense développement du commerce et les avantages des producteurs et des consommateurs, à part le précepte évangélique de la fraternité universelle qui s'approcherait de son accomplissement par une échange universelle d'idées et de choses, *ce seul, ce simple plaisir d'aller un peu plus vîte*, est, si je ne me trompe, ni plus ni moins que le moyen *de se tripler la vie!*

Dans tous les temps, les plus grandes découvertes du génie ont été méconnues et persécutées. Heureusement que les bûchers sont éteints et que *nous avons des fous*. Béranger, qui n'est pas seulement le premier chansonnier, mais aussi un grand philosophe de la France, l'a bien senti lorsqu'il écrivait :

Combien de temps une pensée,
Vierge obscure, attend son époux!
Les sots la traitent d'insensée:
Le sage lui dit: cachez-vous.
Mais la rencontrant loin du monde
Un fou, qui croit au lendemain,
L'épouse; elle devient féconde
Pour le bonheur du genre humain.

Que si la découverte, qui nous occupe, était même féconde pour le malheur du genre humain, ni vous, ni moi, nous n'y pourrions rien.

Y a-t-il rien de plus fécond en malheurs que le canon? Et pourtant qu'est-ce qu'on répondrait à celui qui viendrait aujourd'hui conseiller aux Suisses de défendre, au besoin, leur territoire avec les armes, toutes glorieuses qu'elles furent, qui en chassèrent anciennement l'étranger? Eh bien! les routes et les voies d'eaux ordinaires sont aujourd'hui aux chemins de fer pour la communication de canton à canton et de peuple à peuple, ce que la lance et l'arbalète de Guillaume Tell seraient aux armes de nos jours.

Sans les chemins de fer notre commerce et notre industrie seront étouffés par la concurrence des autres nations; notre indépendance et notre liberté seront à la merci des gouvernemens étrangers, qui pourront lancer à leur aise, sur le sol de la Confédération, leurs bataillons et leur artillerie en moins de temps que la Suisse ne pourrait réunir une seule compagnie et sortir ses canons des arsenaux. La France, l'Allemagne, l'Italie touchent ou toucheront bientôt, avec leurs lignes ferrées, les bornes du territoire helvétique, et en Suisse l'on discute encore!

C'est assez pour les trembleurs *pour ouï dire*.

Vaut-il la peine de répondre aux autres?

Agréez, etc.

Le tremblement de terre du 25 a été suivi de deux autres secousses qui ont eu lieu dans la journée du 26, la première à 10 heures du matin, la seconde à 2 heures 15 minutes de l'après-midi. Ces secousses répétées ont jeté un certain effroi parmi la population de la capitale qui, toutefois, en a été quitte pour la peur. Malheureusement nous ne pouvons en dire autant de la partie orientale du pays. Les nouvelles qui nous arrivent du Haut-Valais sont vraiment effrayantes. Les annales historiques ne rapportent rien d'approchant aux dégâts qui ont été occasionnés par les tremblemens de terre des 25 et 26 de ce mois. La vallée de Viége, ainsi que le bourg de ce nom, ont été le théâtre d'affreuses catastrophes.

M. le conseiller d'Etat Barman et M. l'inspecteur Adrien de Courten, qui se trouvaient à l'hôtel du Soleil à Viége, ont échappé comme par miracle à une mort qui paraissait inévitable. Au moment où ils étaient à table, dans une salle du premier étage, une violente secousse a fait écrouler le troisième et le deuxième étage de l'hôtel où ils se trouvaient, et les a entraînés avec le premier étage jusqu'au rez-de-chaussée. M. Barman a reçu des contusions fort graves, et M. de Courten a été dépouillé d'une partie de ses vêtemens par les matériaux qui ont frisé son corps.

Nous ne connaissons pas les détails des sinistres occasionnés par cet affreux évènement, mais on nous assure que le bourg de Viége n'est presque plus qu'une ruine. Les malheureux habitans errent dans les campagnes, n'osant pas rentrer dans leurs maisons écroulées ou menaçant de s'écrouler. Les nouvelles de l'intérieur de la vallée sont tout aussi tristes. Un voyageur qui arrive de St-Nicolas nous affirme que toutes les maisons de ce village sont détruites, à l'exception du presbytère et de la maison d'un M. Biner. Plusieurs personnes ont été blessées, et un enfant a perdu la vie.

Les éboulemens de rochers qui se détachaient de toutes parts ont aussi causé de grands ravages sur les propriétés particulières; un mulet a même été entraîné dans le fonds du vallon par un de ces rochers.

Brigue, Loëche, Sierre ont aussi un peu souffert de cet évènement. Dans toutes ces localités il y a eu beaucoup de cheminées renversées et de maisons lézardées. A Loëche-les-Bains la panique a, dit-on, été fort grande, surtout parmi les étrangers, dont quelques-uns ont jugé à propos de prendre la fuite. Cependant, la première frayeur passée, la plupart sont retournés en arrière pour poursuivre leur cure. Du reste, on ne nous signale aucun accident grave arrivé dans ces localités.

Les journaux de la Suisse et de l'étranger nous annoncent que cette secousse s'est fait ressentir dans la majeure partie de l'Europe.

Il y a justement un siècle qu'un violent tremblement de terre est venu visiter une partie du Haut-Valais. Le 9 décembre 1755 le fluide électrique fit écrouler la voûte, l'orgue et le portail de l'église de Naters; celle de Glis, ainsi que les maisons de Brigue, furent de même fortement endommagées. La ville de Lisbonne fut détruite de fond en comble le 1er novembre de la même année.

Le gouvernement a envoyé à Viége une commission de trois membres, dont fait partie M. le conseiller d'Etat de Sepibus, pour s'enquérir de l'étendue du sinistre et pour pourvoir aux premières nécessités de ses malheureux habitans.

Le Conseil d'Etat a reçu une nouvelle lettre de M. le préfet de Viége, en date du 27 courant, qui vient confirmer les détails que nous venons de donner. « Le bourg de Viége est entièrement désert, » dit cette lettre, «toute la population cherche en vain un abri dans les vergers environnants d'où l'on entend avec effroi s'écrouler des lambeaux de bâtimens qui tous sont devenus inhabitables. La plupart des constructions annoncent une ruine prochaine, ce qui force les malheureux habitans de Viége à chercher de nouveaux moyens pour échapper aux intempéries du l'air.... Je viens d'apprendre que le village de St-Nicolas a été détruit presque en entier par les éboulemens de rochers; l'église n'existe plus, ainsi qu'un des hôtels. Quelques autres villages de la grande vallée ont aussi souffert, mais beaucoup moins.

Je vous adresse ces lignes en rase campagne. »

Des nouvelles plus récentes annoncent que les secousses ont complètement cessé, et que la sécurité commence à renaître de toutes parts.

On a ressenti aujourd'hui, 28, à 10 h. 50 m. une nouvelle secousse, mais très-légère.

L'assemblée fédérale a clos sa session mercredi 25 courant. M. le conseiller d'Etat Rion est de retour à Sion depuis le 26.

Le Conseil d'Etat est actuellement au complet, la santé de M. le président de Bons s'étant améliorée au point de lui permettre de reprendre ses occupations importantes.

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs que M. l'avocat Pottier, de Monthey, membre du Conseil national, a été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante, dans la soirée de jeudi dernier, au moment où il arrivait de Berne.

Le petit lac qu'avait produit le glacier du *Valsorey* et qui donnait, ces jours derniers, quelques inquiétudes, se vide naturellement. La diminution qu'il a subie nous porte à croire que tout danger a disparu. *(Communiqué.)*

CONFEDERATION SUISSE.

CHAMBRES FÉDÉRALES.

Conseil national.

Quatorzième séance. — 20 juillet.

M. le *général Dufour* dépose une motion ainsi conçue:

« Je propose que le Conseil fédéral soit invité à « examiner s'il n'y avait pas des modifications à « introduire dans la loi du 23 décembre 1851 sur « les poids et mesures, avant sa promulgation qui « a été fixée au premier janvier 1857, et de pré- « senter un rapport à ce sujet dans la prochaine « session des chambres. »

L'assemblée reprend ensuite la discussion sur le conflit entre Thurgovie et St-Gall. Cette longue discussion se termine par l'adoption de la décision du Conseil des Etats en faveur de St-Gall, laquelle est approuvée par 66 voix contre 18.

Quinzième séance. — 21 juillet.

Le premier article à l'ordre du jour est la proposition de M. Treichler, qui consiste à inviter le Conseil fédéral à mettre la constitution de Schaffhouse en rapport avec les décisions de l'Assemblée fédérale d'août 1852, et à la présenter dans la prochaine session. Cette proposition est fondée sur le fait suivant: En 1852, l'Assemblée fédérale refusa la ratification à la Constitution de Schaffhouse à cause de quelques articles qui étaient en opposition avec la Constitution fédérale. Depuis ce temps, les autorités du canton de Schaffhouse n'ont pas paru s'inquiéter de ce refus et n'ont ni introduit des modifications aux articles mentionnés, ni représenté la Constitution à la ratification de l'Assemblée fédérale. M. Stæmpfli informe que les articles en opposition à la Constitution fédérale ont été révisés, mais qu'ils n'ont pas encore été présentés au peuple parce qu'une nouvelle révision doit être discutée dans la prochaine session ordinaire du Grand Conseil. Il propose l'ordre du jour.

M. Treichler retire sa proposition.

Les points qui avaient été décidés différemment par les deux Conseils sont les suivans:

1° Le Conseil des Etats n'avait pas accepté les art. 3 et 4 du traité avec les Etats-Unis; cette différence se trouve annulée par le fait que ces deux articles ne font pas partie du traité proprement dit.

2° Dans le rapport sur la gestion de 1854, le passage: *sous la réserve des observations et des décisions mentionnées*, que le Conseil national avait voté, est annulé et remplacé par: *Pour le reste*, etc.

3° Le Conseil national se range à l'avis du Conseil des Etats, dans les questions de la concession des chemins de fer du Jura, du Lukmanier et du Bötzberg.

4° Il en est de même pour la requête des compagnons en voyage.

5° Le Conseil national persiste dans sa décision touchant l'exemption des télégraphistes du service militaire.

La séance est levée.

Seizième séance. — 23 juillet.

Rapport de la commisssion à l'égard des enrôlemens; M. Hungerbühler, rapporteur de la commission, résume l'historique des enrôlements En 1831, les cantons régénérés demandèrent l'abolition des capitulations, et en 1849, cette abolition fut prononcée par les deux chambres. Bientôt le besoin de punitions se fit sentir, et l'on chercha en 1851 et en février 1853 à combler les lacunes de la loi précédente. La Confédération déclara alors qu'elle ne voulait plus des anciennes capitulations, que les enrôlemens ne devaient plus être garantis par l'Etat, qu'ils étaient contraires aux nouvelles institutions. Mais la liberté individuelle ne fut pas limitée; chacun resta libre de servir sous des drapeaux étrangers.

Qu'arriva-t-il? Un nouveau régiment suisse se forma à Naples, les enrôlemens français et anglais s'organisèrent, les Russes enrôlèrent sous nos armuriers. Le Mexique lui-même vint chercher des soldats en Suisse. La facilité des Suisses à se laisser enrôler s'explique aisément par la cherté des vivres, par le manque d'ouvrage, mais elle n'en reste pas moins un abus. Quelques cantons

prirent alors des mesures répressives, d'autres n'en prirent pas. Depuis 1853, 217 personnes accusées de recrutement parurent devant le Tribunal fédéral; 189 furent condamnées. On se plaint avec raison de ce que les grands coupables ne sont pas inquiétés, tandis que les petits sont punis; il est cependant à remarquer que les pertes de l'Etat-major fédéral ne sont pas aussi considérables qu'on le croit.

Enfin la commission propose, comme le Conseil fédéral, qu'on en reste à l'état de choses actuels, c'est-à-dire qu'on maintienne l'interdiction des capitulations, sans cependant empêcher les particuliers de s'engager si bon leur semble.

M. Campério appuie la proposition de la commission.

M. Gonzenbach demande le rétablissement des capitulations et la régularisation des enrôlemens.

M. Segesser propose d'abolir la défense des enrôlemens.

M. Pfyffer parle en faveur de la proposition de la commission, M. Engelhard dans le sens de M. Segesser.

La proposition de la commission est adoptée par 63 voix, contre 8 qui appuient la proposition de M. Segesser.

Le projet de loi touchant une modification à la concession du chemin de fer de Soleure est adopté.

Conseil des Etats.

Quatorzième séance. — 20 juillet,

Ordre du jour : *Crédits supplémentaires.* Accordés.

Rachat du pontonnage des deux ponts en fil de fer à Fribourg. Rapporteur, M. Pestalutz. La Commission propose de ratifier la convention dont la teneur suit :

« Art. 1er. La perception d'un pontonage sur les deux ponts suspendus à Fribourg sur la Sarine et sur la vallée du Gotteron cesse, à dater, du 1er septembre 1855. A partir de cette époque, le passage de ces deux ponts est libre de tout droit.

Art. 2. La Confédération suisse, à teneur de l'art. 24 de la Constitution fédérale, s'engage à payer au Canton de Fribourg pour la suppression de ce pontonage, à dater du 1 septembre 1855, pour aussi longtemps que la Concession durera, savoir jusque fin 1932, une somme annuelle de *quinze mille francs*, payable en quatre termes égaux à l'expiration de chaque trimestre.

« Toutefois et en rappelant l'arrêté fédéral des 17 et 30 avril 1850, il demeure expressément réservé et entendu, que la position legale assurée à la Confédération, ainsi qu'à Fribourg, dans le sens et l'esprit de la Constitution fédérale, ne sera en aucune manière changée par la présente Convention.

« Art. 3. Le Gouvernement de Fribourg s'engage à entretenir en bon état les deux ponts de fil de fer à Fribourg, de manière à ce qu'ils puissent être utilisés sans danger pour toute espèce de voiture, comme jusqu'à ce jour, ou à les remplacer, s'il le juge convenable, par un autre système de ponts, présentant les mêmes avantages et des garanties au moins égales de solidité, moyennant que le plan en soit approuvé par le Conseil fédéral.

« Cette obligation durera aussi longtemps que la somme du rachat de fr. 15,000, mentionnée ci-dessus, sera payée par la Confédération.

« Dans le cas où l'Etat de Fribourg ne satisferait pas complétement à cette obligation, il y aura lieu à appliquer sans restriction l'art. 35 de la Constitution fédérale.

« Art. 4. L'Etat de Fribourg aura à s'entendre, relativement au rachat de ce pontonage, soit avec le concessionnaire actuel du pontonage, M. *Challey*, soit avec les actionnaires y intéressés, et la Confédération n'assume à cet égard aucune obligation quelconque. Suivant la marche de ces négociations, le Conseil fédéral pourra, à la demande du Conseil d'Etat de Fribourg, différer le terme fixé à l'art. 1 pour la cessassion de la perception du droit de pontonage.

« Berne, le 10 juillet 1855.

Le delégué du département fédéral du commerce et des péages; (Sig.) J. MEYER, Secrétaire général des péages.

Le délégué du canton de Fribourg : (Sig.) JUL. SCHALLER, Conseiller d'Etat.

Voici le décret proposé à l'Assemblée :

« 1. La Convention ci-dessus est ratifiée, sous la réserve, qu'à l'expiration du terme fixé à l'art. 2 de la Convention, l'art. 35 de la Constitution fédérale demeurera pleinement applicable aux ligne de communication désignées à l'art. 1er.

2. Le Conseil fédéral est chargé de l'exécution après la ratification de la Convention par le Grand Conseil de Fribourg.

3. En vue du paiement éventuel de la somme du rachat, à dater du 1 septembre de l'année courante, le crédit alloué pour cette année dans l'intérêt du rachat des péages est augmenté de fr. 5000.

4, Pour l'année 1856, la somme pour le rachat des péages est éventuellement augmentée de fr. 15,000. »

Ce décret, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Quinzième séance. — 21 juillet.

Il est donné connaissance d'une pétition d'un nommé Wattenwyl, de Berne, qui demande que le Conseil fédéral soit invité à prendre des mesures efficaces contre les tromperies des enrôleurs anglais, et à accuser en justice MM. Sulzberger, Funk et Baumgartner.

La concession pour le chemin de fer central sur le territoire soleurois, est prolongée.

M. Weder fait la proposition suivante : L'Assemblée fédérale, considérant que le Rhin exerce des ravages toujours plus considérables à la frontière du canton de Saint-Gall, en vertu de sa décision du 8 février 1854, arrête :

1° Le canton de St-Gall recevra de la Caisse fédérale, pour la correction du Rhin, une somme de 100 mille francs, qui devra être employée conformément à la décision du 8 février 1854, et aux conditions suivantes :

a) le canton de St-Gall devra contribuer aussi à cette œuvre pour une somme de 100,000 francs.

b) un impôt de 200,000 francs sera prélevé dans les communes qui sont menacées, et en faveur desquelles se fera la correction du fleuve.

c) les 400,000 francs seront employés à faire des constructions durables dans les endroits les plus menacés.

d) le gouvernement de St-Gall sera chargé de l'exécution des travaux, sous la surveillance du Conseil fédéral, et d'après les plans adoptés par lui.

2° Le présent arrêté ne doit porter aucun préjudice aux corrections ultérieures du Rhin.

La discussion de cette proposition est renvoyée à la prochaine séance.

Seizième séance. — 23 juillet.

L'exemption des télégraphistes du service militaire avait jusqu'ici donné lieu, dans les deux Conseils, à des décisons différentes. Le Conseil des Etats adopte enfin la décision du Conseil national.

La proposition de M. Lissignol, portant que le Conseil fédéral soit autorisé à accorder la concession à la Compagnie de l'Ouest-Suisse, est adoptée avec un amendement de M. Dubs.

La réclamation du gouvernement d'Uri, touchant les époux Kæslin, donne lieu à une longue discussion. La commission propose, par l'organe de M. Burki, son rapporteur, que le droit d'établissement leur soit accordé, d'après l'art. 41 de la Constitution fédérale, sans que le gouvernement d'Uri soit obligé de reconnaître la validité du mariage.

MM. Arnold, Christen et Blumer parlent contre cette proposition.

MM. Weder et Seiler désirent que le gouvernement d'Uri reconnaisse la validité du mariage.

La proposition de la commission est adoptée à une grande majorité.

Assemblée fédérale.

Troisième séance. — 21 juillet.

M. Knüsel a accepté sa nomination au Conseil fédéral et demandé un congé jusqu'à la fin de septembre, pour mettre ordre à ses affaires particulières. Ce congé lui est accordé, et il est procédé à son assermentation.

La démission de M. Glasson, du Tribunal fédéral, ne lui est pas accordée. Il alléguait pour motif son ignorance de la langue allemande. MM. Revel, Piaget et Dr Frei demandent qu'en vertu de l'art. 80 du code civil, les actes judiciaires soient traduits dans les 3 langues.

Requête du gouvernement d'Uri à l'égard des époux Kæslin. Kæslin d'Uri ayant épousé Louise Schulthess, de Zurich, protestante divorcée, était retourné dans son canton, où le droit d'établissement lui avait été contesté. Le Conseil fédéral avait jugé en faveur de Kæslin, c'est pourquoi le gouvernement d'Uri se plaint de ce jugement et conteste la compétence du Conseil fédéral dans cette affaire. La commission propose de reconnaître la compétence du Conseil fédéral. Adopté.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Il se manifeste une baisse considérable sur les divers marchés de la Suisse allemande.

M. Rappart demande aux Etats-Allemands des concessions analogues à celles qu'il a demandées en Suisse pour l'établissement de ses chemins de fer flottants.

Le choléra s'est déclaré dans diverses localités françaises rapprochées de Bâle.

Le gouvernement de Lucerne engage fortement les régens à veiller à ce que les jeunes gens ne fument pas.

S. M. le roi de Portugal dont nous avons annoncé l'arrivée à Genève est descendu avec sa suite à l'hôtel de l'Ecu.

Quelques journaux annoncent également comme prochaine l'arrivée de Mme la duchesse d'Orléans et de ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

(Corresp. part. du Journal de Genève.)

Paris, 23 juillet. — On dément aujourd'hui le bruit de la mort de l'amiral Nachimoff : il serait cependant grièvement blessé.

Je note enfin que l'on a reçu des nouvelles de Naples du 17, et que le roi a cédé en partie aux observations qui lui ont été adressées. Il a levé l'interdiction de la sortie des pâtes travaillées et du biscuit à destination pour les armées alliées.

Dans l'espérance qu'une autorisation semblable sera accordée pour la sortie des blés du royaume, une hausse de 10 % sur les céréales avait eu lieu dès la veille, 16 juillet, à Naples.

On annonce une insurrection considérable dans la régence de Tripoli. Le bey, comme allié de l'Angleterre et de la France, a fait immédiatement demander des secours à Malte. On n'en sait pas davantage.

Ici, il court depuis quelqnes jours une histoire si étrange, que la réserve que je me suis imposée m'avait engagé à la passer sous silence, mais elle éclate de tant de côtés, que l'on ne court aucun risque à la raconter. La voici donc telle qu'on la colporte.

L'empereur a fait annoncer à tous les commandants militaires la mort du brave général Mayran. La dépêche télégraphique était conçue à peu près en ces termes : « On vient de recevoir la nouvelle de la mort (de Mayran : de la part) de l'empereur. » Le télégraphiste aurait simplement sauté les mots que j'ai mis entre paranthèses, et vous voyez le sens. Là-dessus, l'imagination du maréchal Castellane s'échauffe (il l'a vive, comme vous savez), et le vieux sang reprenant le dessus, il dicte une proclamation flamboyante à l'armée en l'honneur ... du prince impérial ? pas du tout : de Henri V. et de cette glorieuse branche des Bourbons qui, etc..., et la chose est immédiatement envoyée à l'imprimerie! Heureusement qu'elle a été étouffée à temps, mais pas assez tôt pour ne pas venir aux oreilles de M. Vaisse, et de M. Vrisse à Paris, où elle fait prodigieusement jaser. Toutefois, je m'abstiens de commentaires.

24 juillet. — Je vous signalais hier l'article *libre-échangiste* publié par le *Moniteur*. Notre feuille

officielle publie à ce sujet la rectification suivante :

« Quelques personnes ont cru, en voyant dans le *Moniteur* de ce matin une publication qui portait l'indication du *ministère du commerce*, qu'il s'agissait de documens fournis par l'administration française. Cette pièce est un document parlementaire émané du *Board of trade*, et l'administration française y est complètement étrangère. »

Il est certain que l'article d'hier avait produit beaucoup d'effet, qu'on lui avait donné la plus grande importance, et qu'on le regardait comme officiel. Cette question du libre-échange a été si controversée ces dernières années, qu'elle émeut toujours vivement le commerce français, car il ne voit pas sans anxiété s'opérer toutes les réformes qui doivent nous faire infailliblement aboutir à ce résultat désiré. Puis, on sait que les idées de l'empereur sont tout à fait pour cette solution. Vous devez comprendre maintenant quelles sortes d'inquiétudes la note du *Moniteur* a eu pour objet de calmer. Chez nous, les questions commerciales sont si importantes, et ceux auxquels elles touchent sont si influens, qu'on ne peut les aborder qu'avec une extrême délicatesse : aussi l'émoi était-il hier si grand, qu'aujourd'hui on est obligé de réduire cette publication à un acte ordinaire et sans intention aucune. Tel n'était pas cependant son but primitif.

Rien au *Moniteur* de la Crimée. En date du 21, le général Gortschakoff dit « que les alliés recommencent, par momens, leur canonnade, et que les batteries russes y répondent avec succès.

« Du reste, rien de nouveau à signaler. »

De son côté, le général Simpson écrit en date du 20 :

« Il ne s'est passé rien d'important. Les opérations du siége marchent bien. La santé de l'armée est bonne. »

L'*Euphrate*, qui vient d'arriver à Marseille, nous apporte les nouvelles suivantes; la première dépêche est ainsi conçue :

« L'assaut contre la tour Malakhoff aurait été différé, et il sera probablement précédé d'un bombardement.

« Les alliés font des préparatifs à l'effet de rendre permanent le blocus de tous les ports russes, et aussi afin d'établir plusieurs camps d'hiver tant à Constantinople que sur le Danube.

« Le général Murawieff a tout à coup abandonné le siége de Kars; on suppose qu'il veut surprendre Erzeroum, qui serait dégarnie de troupes, ou qu'il se propose d'attaquer les Turcs en rase campagne.

« Reschid-Pacha a publié une lettre en réponse à quelques assertions du *Constitutionnel*. »

« Une autre dépêche dit que « le bruit de la mort du général Tottleben, directeur des travaux de défense de Sébastopol, était répandu.

« Le duc de Newcastle était arrivé à Constantinople.

« Toutes les ambulances ont été évacuées. Les vapeurs le *Navarin*, le *Cacique*, le *Mogador*, la *Mégère*, le *Phlégeton*, le *Descartes*, le *Didon*, ont transporté les malades et blessés à Constantinople.

« Le colonel David a été tué. Le colonel Vico est malade.

« Les travaux de l'attaque de droite devant Sébastopol sont poussés très-activement, malgré le feu vif de l'ennemi.

« Rien de nouveau à Eupatoria et à Yeni-Kaleh. »

Enfin une troisième dépêche annonce « que M. Thouvenel, le nouvel ambassadeur de France, était arrivé dans la journée du 17. Il avait été suivi par Omer-Pacha.

« On croyait généralement qu'il voulait résigner ses fonctions de commandant en chef de l'armée turque.

« A Constantinople, on continuait à expédier des renforts à l'armée d'Asie. »

Je note ici que les feuilles allemandes insistent toujours sur des projets de diversion en Bessarabie et qu'elles annoncent la coopération des Anglais et des Français. A Paris, on croit plutôt à des démonstrations qui auraient pour but d'empêcher les Russes de continuer l'envoi de leur renforts en Crimée. Du reste ces démonstrations viendraient assez tard, s'il est vrai que Luders ait opéré sa jonction avec Gortschakoff avec 40,000 hommes.

Le *Times* raconte l'affaire de Wiborg. « Dans la soirée du 14, dit-il, le capitaine Yelverton, de l'*Arrogent*, est allé sur la chaloupe canonnière *Ruby* reconnître les approches de Wibourg ; il était accompagné dans cette expédition par la *Magicienne*. Toutes les embarcations de ces deux bâtiments étaient bien armées et équipées. A bord du *Ruby* était un détachement considérable de troupes de la marine, sous les ordres du capitaine Lowden.

« A l'entrée de la baie de Wiborg, un gros bateau à vapeur russe a fait mine de vouloir offrir le combat; mais, après l'échange de quelques boulets, il est rentré. En avançant dans la baie, la chaloupe canonnière et les plus grosses embarcations ont été tout d'un comp arrêtées par des obstacles provenant de matières coulées à l'entrée de la baie ; pendant que l'on était occupé à examiner d'où provenaient ces obstacles, une batterie masquée sur la rive gauche a ouvert un feu très-meurtrier de mousqueterie et de mitraille.

« La violence de ce feu a été telle que les embarcations, qui s'étaient d'abord formées en bataille par précaution, furent jetées dans une légère confusion ; ce ne fut que l'affaire d'un instant ; elles se reformèrent et attaquèrent vigoureusement ; l'affaire dura une heure. Les embarcations retournèrent auprès de leur navires respectifs, après avoir fait taire plusieurs canons de la batterie russe, et après que le capitaine Yelverton put s'assurer de la position des défenses de l'ennemi. »

Du reste, ce n'était là qu'une escarmouche : les amiraux ont réuni maintenant toutes leurs forces; ils tiennent de nombreux conseils de guerre, et il est plus que probable qu'une entreprise considérable ne tardera pas à justifier l'accumulation de tant de moyens de destruction. Une fregate leur arrive chargée d'énormes approvisionnements en bombes et en boulets.

La journée de dimanche à Londres s'est passée très-paisiblement. Hier, aux Communes, M. Laing a exprimé le désir qu'une nouvelle discussion s'etablit relativement aux conférences de Vienne.

Lord Palmerston a déclaré s y opposer formellement.

Le rapport du comité sur l'emprunt turc est reçu, et la résolution est adoptée sans débats nouveaux.

M. F. Peel a refusé de donner des renseignements sur la manière dont le gouvernement se propose d'augmenter l'armée ; il a dit seulement que de fortes réserves étaient concentrées à Malte, et que la légion étrangère était forte de 4000 hommes. Elle est surtout formée de 2000 Allemands et de 1200 Suisses.

On annonce comme prochaine la réorganisation de l'administration de la Pologne, dont je vous ai parlé.

Hier a eu lieu, au Jardin d Hiver, un banquet offert par le commissaire de l'exposition au prince Napoléon. Plusieurs toasts y ont été portés ; le prince y a prononcé un discours qui a été très-bien accueilli.

L'empereur part, dit-on, cette semaine pour les Eaux-Bonnes : S. M. irait passer quelque jours auprès de l'impératrice.

25 juillet. — Le *Moniteur* publie ce matin la dépêche suivante du général Pélissier en date du 23 juillet, onze heures du soir :

« L'ennemi semble avoir pris l'alarme la nuit dernière : il a fait un feu très-vif à la droite et à la gauche des attaques. Nos batteries y ont répondu avec la même vivacité et avec succès.

« J'ai de bonnes nouvelles d'Iénikalé; tout y marche bien sous la direction du lieutenant colonel Osmont, qui a mis Kertch à l'abri de tout désordre. »

Une nouvelle dépêche de Marseille complète celles que je vous envoyais hier. Elle dit que « le pacha de Trébizonde était parti à la tête de 10,000 Turcs irréguliers pour secourir Erzeroum ; mais son artillerie manquait de chevaux.

« Le bruit courait que les Russes étaient à trois étapes d'Erzeroum, et que la division qui a évacué Anapa allait les rejoindre. Mais, par contre, les 100 canonnières envoyées par l'Angleterre commençaient à arriver dans la mer Noire pour opérer, disent les journaux de Constantinople, contre les côtes de la mer d'Azow et de la mer Putride, ainsi qu'à l'embouchure du Don.

« Les dernières correspondances de Constantinople confirment, en lui donnant même plus d'importance, la révolte des bachi-bozougs, enrégimentés par les officiers anglais, et campés aux Dardanelles. La *Presse d'Orient* ajoute que ces bachi-bozougs ont commis des excès monstrueux, et ont outragé ouvertement le drapeau de la Grande-Bretagne. Un steamer, dont l'artillerie a pu les atteindre, a commencé à les châtier. La plupart se sont dispersés dans la campagne, et se livrent au brigandage. »

Quant à la mort de Tottleben, le gouvernement n'a rien reçu à ce sujet. Un événement de cette importance aurait dû lui être annoncé. Il est donc probable qu'il est faux.

Dépêche électrique.

Vienne 26 juillet. — Le *Journal officiel de Vérone* dément l'arrivée de nouveaux renforts en Italie.

Paris, 26 juillet. — Rien de nouveau de la Crimée.

Des nouvelles de Madrid et du midi de l'Espagne constatent les progrès qu'y fait le choléra.

JORIS, gérant.

ANNONCES.

HOTEL DE L'ECU DU VALAIS,

à St-Maurice.

Cet hôtel ayant été remis complètement à neuf est tenu par Louis NICOLET-WAGNER, qui fera son possible pour satisfaire les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance.

TIR A LA CARABINE
ET
JEU DE QUILLES.

Vers chez **LOMBARD**, sous Ollin,

Dimanche 22 juillet et jours suivans.

Douze montres à ancres à cylindre à roues de rencontre, deux horloges de Morrez et une quantité d'articles de bijouterie figurant pour une valeur de 815 francs sont exposés.

Une réception cordiale est assurée à messieurs les amateurs.

SAXON-LES-BAINS.

Ouverture des salons de conversation, avec les distractions que l'on trouve à Baden-Baden, etc. Eaux minérales naturelles bromo-iodurées très-abondantes, et souveraines contre les affections rhumatismales.

Un hôtel magnifique, des bains supérieurement organisés, le Casino, rendent l'établissement de Saxon-les-Bains, situé entre Sion et Martigny, un séjour délicieux.

A VENDRE,

pour cessation de commerce,

Une machine à fabriquer la limonade et les eaux gazeuses, avec tous les accessoires, bouteilles. etc.; cette machine est solide et fonctionne bien. S'adresser, *franco*, chez Joseph Gay, à Martigny, Ville.

A VENDRE, *à très-bon compte*, une calèche couverte à volonté, très-d uce et solide; plus, un char en face à un ou deux chevaux, bas et tournant dessous avec siége et sabot à mécanique. Ces deux voitures sont en bon état, essieux en fer, boîtes en fontes, etc.

S'adresser à M. Pache-Perceret, à Morges (Vaud).

SION. — IMPRIMERIE DE DAVID RACHOR.